



JOURN@L FOOT

N°551 DU 1 FEVRIER 2023

ARBITRAGE : FORMATION INITIALE 100% FÉMININE

La Commission Régionale de l'Arbitrage propose une nouvelle session « Formation Initiale d'Arbitre » (FIA) réservée aux candidates féminines qui se déroulera au Centre Technique de Tola Vologe (Lyon) du 16 au 18 février 2023.

Pour participer à cette session « 100% féminine », nous vous invitons à vous rendre sur le lien ci-dessous :

=> Inscription à la FIA 100% Féminine

Lieu : 69007 – LYON

Dates : du 16 au 18 février 2023

Avec les bons de formation (25€ bon de formation ligue + 25€ bon de formation FFF), le coût de la formation revient à 169,50 euros en pension complète.

> contact : Agnès CHOUMON – 04.72.15.30.21 ou
formations@laurafoot.fff.fr



SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P2

FUTSAL P2

REGLEMENTS P3

REGLEMENTS P4

MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

CLUBS NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°1 PAYABLE AU 19/01/2023

INTERNATIONAL ACADEMY

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

DIVERS :

CDOS : Appel à projet Sport Prison 2023

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

AG Bons – FC Dingy St Clair – Foron FC -

Commission des Jeunes :

GO Bas Chablais

Commission des Délégués :

AS Sillingy

COMMISSION DE DISCIPLINE

IMPORTANT

Dorénavant ce procès-verbal ne paraîtra plus sur le Journal Foot.

En effet, depuis le 1er janvier 2023 le procès-verbal de la Commission Disciplinaire paraît uniquement sur FootClubs, il regroupera les convocations, les demandes de rapport, les éventuels dossiers en instruction et les comptes-rendus des auditions.

COMMISSION FUTSAL

FOOT DES ENFANTS – Pratique associée

Dates des plateaux.

- Samedi 25 Février 2023
- Samedi 4 Mars 2023 (U11uniquement)
- Samedi 1^{er} Avril 2023

Organisation des plateaux et lois du jeu consultables sur le site du District (rubrique Pratiques puis Futsal)

Les lois du jeu sont également disponibles dans la rubrique arbitrage.

Inscription pour les plateaux des 25 février et 4 mars à faire pour le **dimanche 12 février**

<https://forms.gle/aqRzWtCcvLprvu3f7>

(les clubs déjà inscrits n'ont pas besoin de refaire des inscriptions. Si changement, merci de contacter Pierre BOISSON)

Attention : Compte tenu du peu de créneaux gymnases proposés, toutes les demandes ne pourront pas être prises en compte. Les clubs qui s'inscrivent doivent essayer d'obtenir des réservations sur au moins une date de participation.

Priorité sera donnée aux clubs ayant proposé des créneaux.

Inscriptions validées pour les plateaux suivants.

Samedi 25 Février

U9 : Ballaison (2) - Cluses Scionzier (3) – Cran (2) - Etrembières (3) – Foron (2) - Genevois (1) – Lanfonnet (2) – Léman (2) - Odyssée (2) – St Pierre (2) - Thonon (2) – Union Salève Foot (2) - Valleiry (2)

U11 : Ballaison (2) – Cluses (3) - Cran (1) - Etrembières (4) – Foron (3) – Frangy (2) – Léman (2) - Odyssée (2) – St Jeoire la tour (1) – St Pierre (1) – Valleiry (*effectif à confirmer*) – Ville la Grand (2)

Samedi 4 mars

U11 : Ballaison (2) - Etrembières (4) – Foron (3) – Frangy (2) – Léman (2) – Prevessins (1) - St Jeoire la tour (1) - Odyssée (2) – Ville la Grand (2)

Pour la date du 1 avril, les inscriptions n'étant pas closes, la liste sera communiquée dans les prochaines semaines.

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

RAPPEL : Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Foot club (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Foot club de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat. Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Divers :

FLAC 2 merci de communiquer une nouvelle date pour la rencontre FLAC 2 contre CBF74 2

COUPE BI DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS MASCULINS

Utilisation de la FMI obligatoire

3^{ème} tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023

Tirage effectué par le Pdt du District de Savoie Didier ANSELME

JS CHAMBERY CONTRE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY

Mercredi 8 Février 2023 – Gymnase du Biollay – Rendez vous 19H00 Rencontre 20H00

FBU2 CONTRE CBF74 2

Jeudi 9 Février 2023 – Gymnase du Bocage – 73000 CHAMBERY – Rendez vous 20H00 Rencontre 21H00

Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

NOTE IMPORTANTE A TOUS: MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS DE COULEURS DIFFERENTES ET DE CHASUBLES LORS DES RENCONTRES.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 30/01/2023

Publiée le 02/02/2023

DECISION

MATCH n°25353719

DOSSIER N° 548/34 : DIVONNE 1 – ETREMBIERES 1 – U15 D3 Poule C du 27/11/2022

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de DIVONNE portant sur la qualification / participation des joueurs SAMY BOUHAFI, REDA ZAÏRI, OMAR ARGUAZ, TAHO QUEZADA JANNON, DINIS GUEDES DOS SANTOS, ELTON ISUFI et AMIR AKREMI au motif que seraient inscrit sur la feuille de match plus joueurs mutés hors période est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réserve d'avant match formulée par le club de DIVONNE portant sur la qualification / participation des joueurs NOAH FEMIA, LENY MBELA ROKO OFFNER, TAHO QUEZADA JANNON et DINIS GUEDES DOS SANTOS, ELTON ISUFI et AMIR AKREMI au motif que « leurs licences auraient été enregistrées moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'il manque sur la réserve le nombre de joueurs mutés hors période incriminés.

Considérant que de ce fait cette réserve ne correspond à aucune prescrite par les RG FFF.

Mais attendu qu'il ressort de l'étude du dossier que le joueur FEMIA Noah est titulaire d'une licence enregistrée à la Ligue le 15 janvier 2023 pour une qualification au 20 janvier 2023.

Considérant que la rencontre a eu lieu le 27/11/2022.

Considérant que ce joueur n'était donc pas qualifié à la date de la rencontre sus nommée conformément à l'article 89 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ETREMBIERES 1 pour en reporter le gain à l'équipe de DIVONNE 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

ETREMBIERES 1 : -1pt

DIVONNE 1 : 3 pts

ETREMBIERES 1 : 0 but

DIVONNE 1 : 4 buts

Suite à **décision de la Ligue, vous êtes sanctionné d'un retrait de 9 pts** pour non-paiement de dette.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée).

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Futsal u9 et u11

Toutes les informations et validations des inscriptions sont sur le PV Futsal

Plateaux

Veillez noter que pour les **u7** une phase 4 sera créée après les vacances de printemps afin de diversifier les oppositions sur les plateaux.

Il n'est plus possible de procéder à des modifications car les calendriers sont en court d'élaboration.

Reprise des plateaux

u7 et u9 : samedi 4 mars

u11 : samedi 11 mars

Les calendriers seront disponibles sur le site du District au plus tard le jeudi 23 février